

Sous la direction d'Aurore Granero,
Laetitia Janicot et Nelly Sudres

Les collectivités territoriales face aux risques

Annuaire 2025 de droit et gestion des collectivités territoriales (DGCT)
du Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe

PUG

Le Grale, un partenariat renouvelé au service de la recherche

Le Grale (Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe) est un groupement d'intérêt scientifique (GIS) fondé sur un contrat de cinq ans renouvelable associant plusieurs institutions ou entreprises : l'université de Corse, l'université Côte d'Azur, l'université Grenoble Alpes, l'université de Lille, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'université de Reims Champagne-Ardenne, l'université de Toulon, EDF et la mutuelle Intérieiale.

Ensemble, ces partenaires ont signé la convention 2024-2028. Par ce biais, ils s'engagent à apporter au Grale les moyens nécessaires à son fonctionnement et à ses actions, et contribuent à définir ses orientations. Les partenaires partagent en effet la conviction que le développement de la recherche est nécessaire à une meilleure connaissance des processus sociopolitiques et économiques locaux, de l'action publique territorialisée et des problèmes juridiques qu'ils soulèvent.

Le Grale se donne donc pour mission de promouvoir des recherches, sur la base d'un programme pluridisciplinaire. Outre la délivrance annuelle de deux prix de thèse, le Grale structure ses activités de recherche autour de deux axes dans un souci de visibilité :

- **gouvernance, pouvoir local et ressources locales** (relations État / collectivités territoriales, démocratie locale, finances locales, simplification, action publique locale) ;
- **politiques publiques locales** (énergie, eau, solidarités territoriales, environnement, sécurité, santé, mobilités, action économique, tourisme).

La convention établit trois organes qui assurent le fonctionnement du Grale :

- **un conseil d'administration**, qui est l'instance commune de décision, réunissant les représentants des partenaires ;
- **un conseil scientifique** chargé de préparer les programmes scientifiques, les modalités de leur mise en œuvre et d'examiner les propositions ;

ses membres sont désignés par le conseil d'orientation parmi les professeurs et les chercheurs des équipes du réseau. Sa présidente est M^{me} Virginie Donier, professeure à l'université de Toulon, et sa vice-présidente est M^{me} Anne-Cécile Douillet, professeure à l'université de Lille;

– **une direction :** M^{me} Florence Crouzatier-Durand, professeure à l'université Côte d'Azur et M. Olivier Renaudie, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

La production scientifique du Grale repose tout à la fois sur la direction, les réunions du conseil scientifique, les attentes formulées par les différents partenaires et l'activité des commissions thématiques. En effet, tous alimentent la réflexion sur l'action publique locale en recherches de tout type (colloques, journées d'études, séminaires, ouvrages, études, articles, etc.).

Le présent ouvrage constitue une publication annuelle du Grale depuis 1980. D'abord placé sous la direction du professeur Guy Gilbert, puis du professeur Gérard Marcou, « Droit et gestion des collectivités territoriales » est une collection dirigée depuis 2015 par le professeur Nicolas Kada. Elle se propose d'examiner, annuellement, un sujet thématique en lien avec l'action publique locale avec une approche mêlant systématiquement des analyses universitaires, des regards de praticiens et des éléments de comparaison européenne. Elle trouve des prolongements utiles (chroniques de jurisprudence par exemple) sur le site internet du Grale : <https://gis-grale.fr>

Plus qu'une collection, c'est désormais une véritable référence.

Les auteurs

Nicolas Antoine, doctorant COFRA à l'université de Reims Champagne-Ardenne, chambre régionale des comptes Grand Est.

Gaëlle Bedin-Bruchet, directrice des affaires juridiques et de l'administration générale, Achères.

Pierre Camus, docteur de sociologie, Nantes université – CENS (UMR 6025), coprésident de l'Observatoire national de la formation des élus locaux (ONFEL).

Cécile Chassagne, docteure en droit public à l'OMIJ (UR 14476).

Ludivine Clouzot, maître de conférences HDR en droit public à l'université de Montpellier – CREAM.

Corinne Curt, ingénierie de recherche HDR, Inrae, Aix Marseille université, RECOVER, Aix-en-Provence.

Anaïs Debreuille, avocate et doctorante en droit public au sein de l'université de Pau et des pays de l'Adour.

Pascal Di Maiolo, ingénieur de recherche HDR, Inrae, Aix Marseille université, RECOVER, Aix-en-Provence.

Christophe Doubovetzky, maître de conférences en droit public à l'université Paris-Est Créteil – LIPHA (EA 7373).

Jacques Fialaire, professeur émérite, Nantes université.

François-Xavier Fort, professeur de droit public à l'université Sorbonne Paris Nord, IDPS, chercheur associé CREAM – université de Montpellier.

Aurore Granero, maîtresse de conférences HDR de droit public à l'université Bourgogne Europe, référente déontologue pour les élus locaux.

Bruno Gauthier, responsable du service juridique, achats, commande publique, Conflans-Sainte-Honorine.

Didier Guignard, professeur de droit public à l'université Toulouse Capitole, IDETCOM (EA 785), Gralé.

Séverin Guignard, maître de conférences, laboratoire de Psychologie (UR 3188), université Marie et Louis Pasteur.

Mathilde Kernéis Cardinet, docteure en droit public, chercheuse associée à l'université de Rouen, CUREJ.

Laetitia Janicot, professeure à l'École de droit de la Sorbonne, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ISJPS.

Markolf Jossou, maître de conférences en sciences de gestion à l'université catholique de l'Ouest (UCO), équipe EGEI, Angers, chercheur associé au CERGAM, Aix Marseille université.

Xavier Latour, professeur à l'université Côte d'Azur, CERDACFF.

Romain Leatham, docteur en droit public, collaborateur parlementaire à l'Assemblée nationale.

Florence Leriche, professeure à l'université Bordeaux Montaigne, Institut Léon Duguit.

Marina Liquet Bloy, docteure en droit public, enseignante-chercheuse contractuelle à l'université de Bordeaux, Institut Léon Duguit (UR 7439)

Corinne Manson, professeure de droit public à l'université de Tours, Institut de recherche juridique interdisciplinaire François-Rabelais (IRJI, UR 7496).

Jennifer Marchand, maître de conférences en droit public à l'université Clermont-Auvergne, centre Michel de l'Hospital (UR 4232)

Émilie Moysan, maîtresse de conférences HDR, directrice du master de droit public parcours Affaires et politiques publiques locales (campus de Laval), Le Mans université.

Florence Nicoud, professeure de droit public, université Côte d'Azur, CERDACFF.

Nelly Parès, maîtresse de conférences, Centre d'écologie et des sciences de la conservation (CESCO), Muséum national d'histoire naturelle, Centre national de la recherche scientifique, Sorbonne université.

Jean-Marie Pontier, professeur émérite de l'université d'Aix-Marseille.

Zoé Raimbault, ingénierie de recherche chargée de l'animation de la chaire transition foncière, École nationale supérieure d'architecture Paris-Est / Institut de la transition foncière.

Olivier Renaudie, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ISJPS.

Alexandra Schleyer-Lindenmann, maître de conférences HDR en psychologie, UMR ESPACE 7300 CNRS, Aix Marseille université.

Nelly Sudres, maître de conférences en droit public à la faculté de droit et de science politique à l'université de Montpellier, membre du CREAM (EA 2038).

Franck Taillandier, directeur de recherche, Inrae, Aix Marseille université, RECOVER, Aix-en-Provence.

Benjamin Tendron, doctorant en droit public et ATER à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS, UMR 8103).

Bruno Tibergien, professeur des universités, Aix Marseille université, université de Toulon, CERGAM, IMPGT.

Anne Tricot, ingénierie CNRS, méthodes et enquêtes qualitatives en SHS, docteure en géographie, UMR ESPACE 7300.

Élise Untermaier-Kerléo, maîtresse de conférences HDR de droit public à l'université Jean-Moulin Lyon 3, référente déontologue pour les élus locaux et les agents publics territoriaux.

Caty Werey, ingénieur-chercheur en sciences de gestion, GESTE, Inrae.

Propos introductifs

AURORE GRANERO, LAETITIA JANICOT ET NELLY SUDRES

Les collectivités territoriales sont aujourd’hui confrontées à une multitude de risques : catastrophes naturelles, menaces technologiques, problèmes sanitaires, dangers climatiques, vulnérabilités numériques, risques professionnels, assurantiels, déontologiques, terroristes ou encore contentieux. Certains s’intensifient tandis que d’autres ont émergé récemment. Face à ces défis, les collectivités développent des approches à la fois préventives et réactives, en élaborant de nouveaux outils de gestion intégrée des risques et en renforçant leur résilience territoriale, tout en cherchant à construire une véritable culture du risque, partagée entre élus, agents et citoyens.

Les inondations dévastatrices qui ont touché plusieurs départements ces dernières années, l’arrêté municipal symbolique pris en 2025 par le maire de Breil-sur-Roya interdisant les catastrophes naturelles sur son territoire, ou encore la crise assurantielle qui frappe plus de 1500 communes, sont autant de révélateurs d’une nouvelle donne territoriale en matière de risques. Ce dernier exemple illustre particulièrement bien la tension croissante entre l’augmentation des sinistres et le désengagement du secteur privé qui conduit à reporter la charge sur les budgets publics déjà contraints. Entre 2020 et 2023, le montant des dommages dus au climat a été 18 % plus élevé que celui initialement projeté par les assureurs, et cette situation ne fera que s’aggraver dans les prochaines décennies.

La complexification des mandats locaux est patente : les élus doivent désormais composer avec une technicisation croissante des dossiers, une judiciarisation accrue de leur action, et une transformation de la relation aux citoyens. Le paradoxe est que, bien que de plus en plus exposés aux risques politiques, juridiques et médiatiques, les élus locaux demeurent largement sous-formés à ces enjeux. Entre janvier 2022 et juillet 2024, sur les 22 000 élus ayant mobilisé leur droit à la formation dans le cadre de leur mandat, seuls un peu plus de 2 000 ont suivi une formation explicitement consacrée

à la gestion ou à la prévention d'un risque. Ce décalage entre les responsabilités confiées et la préparation aux défis qu'elles comportent constitue en soi un facteur d'amplification des vulnérabilités territoriales.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte où le découplage entre gestion opérationnelle et gestion stratégique des risques devient de plus en plus problématique, comme l'a dramatiquement illustré l'incendie de Lubrizol à Rouen en 2019. Alors que l'intervention technique a été réussie – le feu ravageur ayant été maîtrisé en seulement 12 heures, prouesse saluée par les experts compte tenu de l'ampleur du sinistre – c'est sur le plan de la communication de crise que les défaillances sont apparues. L'absence de transparence perçue par la population sur la nature des produits brûlés et les conséquences potentielles des fumées a cristallisé les tensions et engendré une défiance durable à l'égard de la parole publique. Ce cas d'école démontre qu'une gestion efficace des aspects techniques d'une crise peut être totalement éclipsée par une défaillance dans sa dimension stratégique et communicationnelle.

En parallèle, des risques émergents, liés aux nouvelles technologies, viennent s'ajouter au portefeuille déjà chargé des préoccupations locales, notamment la cybersécurité et la généralisation de l'usage des intelligences artificielles. Ces technologies, tout en offrant des opportunités d'amélioration des services publics et de modernisation de l'action territoriale, introduisent de nouvelles formes de vulnérabilités. Les questions de responsabilité juridique en cas de défaillance d'un système d'IA utilisé pour une aide à la décision administrative, ou les risques de cyberattaques visant les infrastructures essentielles des collectivités, constituent des défis d'une complexité inédite pour lesquels les cadres traditionnels de gestion des risques s'avèrent parfois inadaptés.

La protection du patrimoine culturel des collectivités territoriales illustre également la diversification des risques à prendre en compte. Avec 41 % des monuments historiques immeubles appartenant aux communes et plus de 80 % des musées de France relevant des collectivités territoriales, la responsabilité de préserver ce patrimoine face aux risques naturels, aux incendies ou aux dégradations volontaires exige des approches spécifiques. Pourtant, en 2022, seuls 17 % des services départementaux d'archives et 22 % des bibliothèques classées disposaient d'un plan de sauvegarde des biens culturels, outil pourtant essentiel pour anticiper et gérer les situations d'urgence menaçant ces biens irremplaçables.

Dans ce paysage mouvant, la formation des élus aux risques demeure insuffisante, avec un recours marginal aux dispositifs existants, révélant un décalage préoccupant entre les responsabilités confiées et les moyens d'y faire face.

Cette situation est d'autant plus problématique que les élus locaux, notamment les maires, se trouvent en première ligne face aux attentes croissantes des citoyens en matière de sécurité et de protection. L'absence d'une véritable culture du risque partagée entre décideurs politiques et administratifs constitue un facteur aggravant des vulnérabilités territoriales.

Cet ouvrage propose d'éclairer ces enjeux en explorant trois dimensions essentielles : les risques encourus par les collectivités territoriales en tant qu'institutions, leur rôle dans la gestion des risques territoriaux, et les perspectives d'émergence d'une véritable culture du risque. À travers des analyses juridiques, sociologiques et opérationnelles, il offre des clés de compréhension et des pistes d'action pour une gouvernance territoriale des risques plus résiliente.

La première partie analyse les collectivités comme entités vulnérables, exposées à des risques multiples qui peuvent affecter leur fonctionnement, leurs agents, leurs élus et leur patrimoine. Ces risques sont multiples : ils sont liés aux ressources humaines, particulièrement ceux relatifs au risque déontologique, pénal ou s'intéressent à la prévention des risques professionnels. Les risques financiers et la crise assurantielle fragilisent également la capacité des collectivités territoriales à faire face aux sinistres. Les collectivités doivent également faire face à de nouveaux défis liés notamment aux nouvelles technologies ainsi qu'à la cybersécurité.

La deuxième partie explore le rôle des collectivités comme gestionnaires des risques sur leur territoire, que ce soit face aux catastrophes naturelles, aux risques alimentaires, terroristes ou industriels. Elle met en lumière les outils dont elles disposent, les innovations qu'elles développent, mais aussi les contraintes qui limitent leur action.

La troisième partie, plus prospective, examine les voies d'émergence d'une véritable culture du risque au sein des collectivités territoriales. Elle interroge la formation des élus, l'évaluation des politiques publiques, et propose des approches renouvelées de la gouvernance territoriale intégrant systématiquement l'appréciation des risques.

Ce faisant, l'ouvrage invite à repenser fondamentalement notre rapport collectif aux risques, non plus comme des menaces à éradiquer à tout prix, mais comme des éléments constitutifs de nos territoires avec lesquels nous devons apprendre à « vivre avec ». L'étude des appropriations des infrastructures de gestion des risques par les habitants, comme les bassins de rétention à Vitrolles, révèle d'ailleurs cette tension entre une conception de la nature maîtrisée, mise au service des activités humaines, et l'émergence d'une attention nouvelle

pour les éléments naturels considérés pour eux-mêmes, indépendamment de leurs bienfaits ou nuisances pour la société.

En définitive, cet ouvrage plaide pour le développement de stratégies d'adaptation et de résilience qui respectent tant les enjeux humains que les équilibres écologiques, dans une perspective de gouvernance territoriale renouvelée des risques. Il constitue ainsi une contribution essentielle à la réflexion sur l'avenir de nos collectivités territoriales face aux défis contemporains.

Table des matières

Le Grale, un partenariat renouvelé au service de la recherche	5
Les auteurs	7
Liste des sigles, acronymes et abréviations	11
Propos introductifs	19

AURORE GRANERO, LAETITIA JANICOT ET NELLY SUDRES

335

PARTIE 1

Les risques encourus par les collectivités territoriales

SOUS-PARTIE 1

Les risques liés aux ressources humaines

Le risque déontologique dans les collectivités territoriales	27
ÉLISE UNTERMAIER-KERLÉO ET AURORE GRANERO	
La nature plurielle du risque déontologique	30
Le risque institutionnel : la perturbation du bon fonctionnement du service	30
Le risque de partialité : la poursuite d'un intérêt distinct de celui de la collectivité	33
Le risque financier : la perte de deniers publics pour la collectivité	35
La nécessité d'une réponse adaptée et proportionnée	37
Sanctionner les manquements déontologiques pour punir, dissuader et réparer	37
Contrôler pour identifier et prévenir les risques de manquements déontologiques	40
Accompagner pour sensibiliser les acteurs publics locaux au respect de leurs obligations	43

La prévention des risques professionnels dans les collectivités territoriales	45
LUDIVINE CLOUZOT	
Une politique volontariste de prévention des risques professionnels dans les collectivités territoriales	46
Des risques professionnels polymorphes	46
Le rôle central de l'évaluation des risques	48
Une montée en puissance possible de la politique de prévention dans les collectivités territoriales	50
L'exploitation inégale du DUERP par les employeurs locaux	50
La nécessaire insertion de la politique de prévention dans une stratégie RH affinée	51
Le risque pénal appliqué aux agents territoriaux	53
JACQUES FIALAIRE	
Les enseignements du droit pénal : un devoir d'exemplarité des agents publics	55
Les signaux de l'exemplarité des agents publics	55
Des protections spécifiques	62
Vers des approches préventives du risque pénal	63
Risque pénal et milieu professionnel	63
La progression de la prévention du risque pénal dans la vie professionnelle	65

SOUS-PARTIE 2
Les risques financiers et assurantiels

La perte d'autonomie financière au profit de l'État. Cet autre risque financier des collectivités territoriales	71
ROMAIN LEATHAM ET ANAÏS DEBREUILLE	
Les collectivités territoriales : des autorités publiques de plus en plus tributaires de la situation financière de l'État?	73
Les risques liés à la dynamique financière imposée aux collectivités territoriales	75
Les risques liés à la dynamique financière souhaitée des collectivités territoriales	77
La perte d'autonomie des collectivités territoriales en matière fiscale, source de fragilisation de leur situation financière?	79
Le recul inexorable des compétences des collectivités territoriales en matière de fiscalité locale	81
L'autonomie fiscale : un réel enjeu de sécurisation financière des collectivités territoriales?	83

L'indemnisation des collectivités territoriales par la solidarité nationale en cas de catastrophes naturelles	87
JEAN-MARIE PONTIER	
L'application de la solidarité nationale aux collectivités territoriales	89
L'applicabilité du principe de solidarité nationale aux collectivités territoriales pour les dommages qui leur sont causés par les calamités naturelles	89
La solidarité nationale appliquée aux collectivités territoriales	90
L'inévitable question de l'assurance	96
L'assurance, une voie indispensable, avec ses impasses	96
La recherche de solutions	98
Risques assurantiels et collectivités territoriales.	
Formes et perspectives	101
ÉMILIE MOYSAN	
La multiplicité des facteurs du risque assurantiel des collectivités territoriales	104
La diversité des réponses apportées par les collectivités territoriales	106
 SOUS-PARTIE 3	
Les risques liés au patrimoine	
Gestion des équipements sportifs publics par les collectivités territoriales. Entre risques acceptés et risques subis	337
DIDIER GUIGNARD	
Les incertitudes de la qualification juridique des équipements sportifs publics	116
Les équipements sportifs publics et la domanialité publique	116
De la domanialité privée et de ses effets	118
Collectivités territoriales, des risques d'exploitation et de gestion augmentés par la spécificité sportive	119
Des risques financiers et de gestion	120
Les redevances domaniales, d'un montant incertain à l'avènement d'un certain calcul	121
Le plan de sauvegarde des biens culturels. Le patrimoine culturel des collectivités territoriales face au(x) risque(s)	125
CHRISTOPHE DOBOVETZKY	
Un instrument adapté délicat à élaborer	127
Une terminologie potentiellement source de complexité	128
Une indispensable singularité à l'origine de difficultés	129
Un instrument plébiscité à nécessairement éprouver	131
Une « incitation » accrue fondement d'un accompagnement renforcé	131
Un caractère opérationnel à assurément contrôler	133

La dotation de solidarité événements climatiques et géologiques. Un soutien aux collectivités métropolitaines mesuré et complexe 135

MATHILDE KERNÉIS CARDINET

Le déclenchement du dispositif 137

Une qualification déterminée par l'existence d'un niveau de dégâts 137

Une phase procédurale d'évaluation longue 138

Les modalités d'attribution et de répartition des crédits 141

Un système descendant d'estimation du montant de la subvention 141

La prise en compte de la vulnérabilité des collectivités 142

SOUS-PARTIE 4

Les risques et le numérique

Les risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle par les collectivités territoriales. Quelle(s) responsabilité(s) ? 147

MARINA LIQUET BLOY

Une responsabilité exclusive ou partagée de la collectivité ? 149

Des mécanismes classiques de responsabilité administrative potentiellement inadaptés face aux risques liés à l'utilisation de l'IA 150

338

L'opportunité d'un régime *sui generis* applicable à l'utilisation de l'IA par la collectivité ? 154

Les collectivités territoriales face aux risques cyber 157

NELLY SUDRES

Les obligations imposées par le RGS à toutes les collectivités territoriales et leurs groupements... 159

...confortées pour les seules entités qualifiées d'essentielles ou d'importantes au sens de la directive NIS 2 162

PARTIE 2

Les risques contrés par les collectivités territoriales

SOUS-PARTIE 1

Les risques naturels

Les risques naturels: une prévention entièrement étatique ? 171

CÉCILE CHASSAGNE

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles: un document entre les mains de l'État 172

Un plan adopté par l'État	172
Une participation à l'élaboration pour les collectivités territoriales	173
Le plan de prévention des risques naturels prévisibles : une mise en œuvre laissant la place aux autres acteurs	175
Une mise en œuvre ne reposant pas exclusivement sur l'État	175
La particularité de l'application anticipée	177
 Pour une gestion intégrée des risques naturels dans les documents d'urbanisme	 181
CORINNE MANSON	
 La complémentarité actuelle des documents nationaux et locaux en matière de risques naturels	 182
Une compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales	182
Une prise en compte accrue des risques naturels dans les documents d'urbanisme	184
 Une incorporation des PPRN dans les documents d'urbanisme pour une gestion intégrée des risques naturels	 186
Une nécessaire cohérence de l'organisation territoriale et administrative	186
Une nécessaire approche systémique des risques naturels	188
 Le rôle des données urbaines et des algorithmes dans la prévention des risques naturels auxquels sont exposées les collectivités territoriales	 339
JENNIFER MARCHAND	
 Précisions terminologiques	 191
Données urbaines, algorithmes et décision publique	192
Données urbaines, algorithmes et prévention des risques naturels	192
Des enjeux juridiques multiples	193
 Le cadre théorique de la donnée urbaine et des algorithmes au service de la prévention des risques naturels	 194
<i>Open data</i> et prévention des risques naturels: la connaissance des territoires exposés aux risques naturels	194
Algorithmes et prévention des risques naturels: l'aide à la décision des collectivités territoriales	195
 Cas d'usage de la donnée urbaine et des algorithmes au service de la prévention des risques naturels	 197
Données urbaines, algorithmes et infrastructures résilientes face aux risques naturels	197
Données urbaines, algorithmes et participation du public	199

Appropriations habitantes d'infrastructures de régulation des eaux pluviales urbaines. À la croisée de l'identité du lieu et des rapports à la nature en ville	201
NELLY PARÈS, ANNE TRICOT, CORINNE CURT, PASCAL DI MAILO, SÉVERIN GUIGNARD, FRANCK TAILLANDIER, CATY WEREY ET ALEXANDRA SCHLEYER-LINDENMANN	
Introduction	201
L'enquête	202
L'arbre et l'eau, deux éléments centraux de l'attachement des habitants à Vitrolles	206
Un rapport distant à l'eau comme menace	207
Vers un renouvellement de la place des éléments de nature en ville ?	209
Conclusion	210
Bibliographie	211

SOUS-PARTIE 2
Les risques alimentaires

De la terre à l'assiette. Quelle place pour les sols dans l'élaboration des stratégies de sécurité alimentaire locale ?	217
ZOÉ RAIMBAULT ET BENJAMIN TENDRON	

340

Bien nourrir ses habitants et prévenir l'insécurité alimentaire : quand l'alimentation devient d'intérêt général	220
Une intervention des collectivités locales protéiforme	220
Un mouvement de planification des politiques alimentaires locales	223
Une prise en compte encore limitée des sols dans les projets alimentaires locaux	226
Un vif intérêt pour les sols au niveau local : contrainte physique ou milieu à restaurer?	226
Des initiatives alimentaires territoriales encore limitées dans leur capacité à agir sur les sols	229

SOUS-PARTIE 3
Les risques liés à la sécurité publique

Le SDACR. Une dynamique de structuration de la politique de sécurité civile au plan local	235
--	-----

FRANÇOIS-XAVIER FORT

Le déploiement départemental de la sécurité civile	237
Un schéma structurant	238
La territorialisation de la politique de sécurité civile	240
La nécessaire amélioration	241
La nébuleuse d'instruments de planification	241
Donner sa place au citoyen	244

Les collectivités territoriales et la prévention du risque terroriste	247
XAVIER LATOUR ET OLIVIER RENAUDIE	
Des capacités d'action autonomes	249
Les dispositifs non sécuritaires	249
Les dispositifs sécuritaires	252
Des capacités d'action partenariales	254
Les partenariats avec l'État	254
Les partenariats avec la sécurité privée	257
Quand droit de l'urbanisme et droit de la sécurité dialoguent. L'exemple de l'article R. 111-2 du Code de l'urbanisme	261
FLORENCE NICOUD	
Un levier majeur dans la recherche de sécurisation de l'espace	262
De la déclinaison du risque territorial	263
À l'affirmation d'une sécurité environnementale	265
Un outil influent dans la recherche de responsabilité administrative	268
La preuve difficile de l'existence du risque	268
Le risque comme possible limitation de la responsabilité administrative	269
<hr/>	
SOUS-PARTIE 4	
Les risques industriels	
Les effets de contraste entre gestion stratégique et gestion opérationnelle en matière de gestion de crise.	
Le cas de l'incendie de Lubrizol/NL Logistique	273
MARKOLF JOSSOU ET BRUNO TIBERGHIEN	
Introduction	273
Précisions méthodologiques	274
Une chaîne d'acteurs bien huilée en matière de gestion opérationnelle de la crise permettant de faire face aux difficultés situationnelles	275
Une gestion stratégique et communicationnelle de la crise prise à défaut	279
Une nécessité de mieux coordonner la communication de crise	280
Un besoin de réduire l'asymétrie d'information	282
Un enjeu majeur en matière de gouvernance territoriale pour une meilleure acceptabilité du risque et une meilleure gestion de crise	284
Conclusion	287
Bibliographie	288
Ouvrages et articles	288
Presse	289
Rapports	290

PARTIE 3

Vers une culture de gestion ?

La gestion des risques	293
GAËLLE BEDIN-BRUCHET ET BRUNO GAUTHIER	
Introduction	293
Méthodologie de l'appréciation des risques dans les projets des collectivités territoriales	293
Prise en compte du risque dans les différentes phases d'un projet	294
La cartographie des risques : outil privilégié de gestion des risques inhérents au projet	295
L'engagement des parties prenantes au service de la gestion des risques des projets des collectivités territoriales	298
Un engagement politico-administratif transversal, interne à la collectivité, nécessaire à la gestion des différents risques potentiels d'un projet	298
La nécessité de déploiement d'une culture de la transversalité tout au long d'un mandat	299
Conclusion	301
 342	
L'évaluation des politiques publiques locales.	
Entre prévention des risques et pratique risquée pour les collectivités territoriales	303
NICOLAS ANTOINE	
La prévention des risques par l'évaluation des politiques publiques : une démarche adaptée aux enjeux locaux	306
Les lacunes des évaluations de politiques publiques locales : entre recherche du niveau optimal et risque d'une responsabilisation accrue des collectivités	309
 PIERRE CAMUS	
Se former «aux risques» du métier d'élu.	
La formation comme expression de la dégradation des conditions d'exercice des mandats locaux	313
 FLORENCE LERIQUE	
La décentralisation et le risque de la complexité	323
La complexité institutionnelle : un risque quant à l'intelligibilité du système	325
La sédimentation institutionnelle	325

L'enchevêtrement des compétences	326
La complexité normative: un risque quant à la sécurité juridique	328
Renforcer le CNEN	328
L'œuvre de simplification.....	330
Palmarès 2025 du prix de thèse du Grale	333